

DECRET N° 2006-482 DU 07 SEPTEMBRE 2006

Portant nomination de Monsieur Ataou SOUFIANO en qualité de Chargé de Mission du Président de la République, responsable du Programme Spécial de Réhabilitation de la Ville de Porto-Novo.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2006-178 du 08 avril 2006 portant composition du Gouvernement et le décret n° 2006-414 du 17 août 2006 qui l'a modifié ;
- Vu** le décret n° 2006-269 du 14 juin 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du cabinet civil du Président de la République ;
- Sur** proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 août 2006 ;

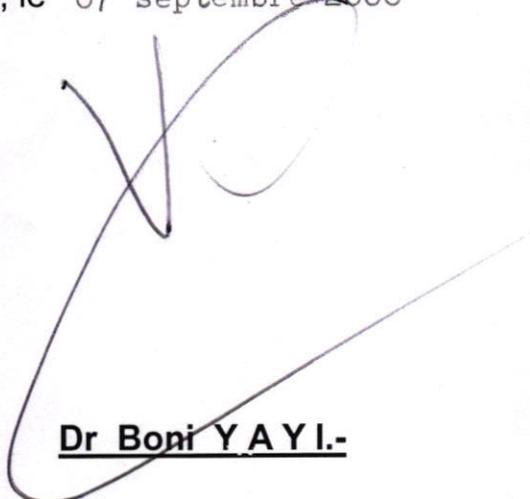
DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Ataou SOUFIANO en qualité de Chargé de Mission, du Président de la République, du Programme Spécial de Réhabilitation de la Ville de Porto-Novo cumulativement avec ses fonctions actuelles.

Article 2 : Le présent décret prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel

Fait à Cotonou, le 07 septembre 2006

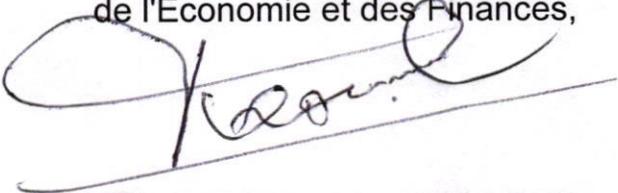
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Yayi

Le Ministre délégué chargé du Budget
auprès du Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances,

Le Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances,



Albert Sègbégnon HOUNGBO



Pascal Irénée KOUPAKI

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MDEF 4
MDCB/MDEF 4 AUTRES MINISTERES 20 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-
DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-
IGAA 3 UAC- ENAM – FADESP 3- UNIPAR – FDSP 2 INTERESSE 1 JO 1.-